

Sommaire

Page	DOSSIER : CONJONCTURE ET INFLATION	
2	L'économie stagne mais pas les prix	2
	Une baisse de l'inflation est-elle une baisse des prix ?	2
	Conjoncture et inflation	2
	L'explication éco: Distinguer le salaire nominal du salaire réel	5
	Flambée des prix de l'énergie: l'urgence de sortir de la logique marchande	6
	Est-ce que toutes les entreprises sont dans la même situation face à l'inflation ?	7
	La fin de l'abondance ? Pas pour les actionnaires !	8
	Sur quels arguments est-il possible de s'appuyer pour négocier des augmentations de salaire dans mon entreprise ?	9
Page	Déni économique : « Laffer » Bruno Le Maire	10
10	Total : Entre superprofits et superprovisions	11
	Protection sociale : Complémentaires santé et aides publiques: un système moins égalitaire et redistributif que l'assurance maladie	12
	Hommage : Margaret Maruani, pionnière des études de genre en France	13
Page	Les chiffres du mois	15
15	Les prix qui montent	15
Page	Repères statistiques	
16		

Édito

Tout changer, et vite!

La question des salaires continue d'être au cœur des luttes dans nos entreprises, nos services et dans la rue. Chacun-e mesure chaque jour un peu plus le gouffre abyssal qui sépare la réalité du travail et celle du capital.

Pour le quotidien de millions d'entre nous, les choses sont malheureusement différentes. Des fins de mois difficiles qui risquent de devenir impossibles si le prix de l'énergie et des consommations essentielles continue de croître; absence de revalorisations salariales, de reconnaissance des métiers et des qualifications; abandon des pouvoirs publics et acharnement sur les plus précaires (on pensera à la nouvelle réforme de l'assurance chômage ou au projet de « conditionner » le RSA). Les problèmes de salaires et de pouvoir d'achat ne sont pas nouveaux; faut-il rappeler que le salaire mensuel net des travailleuses de la « deuxième ligne » (chauffeuses, caissières, agent-es d'entretien, aides à domicile) est de 996 € en moyenne? Que pratiquement 10 millions d'entre nous vivent sous le seuil de pauvreté? Que le point d'indice de la fonction publique a été gelé pendant dix ans?

La hausse des prix vient mettre en pleine lumière ce que nous dénon-

çons depuis longtemps déjà. Car de l'autre côté, la crise n'est qu'une idée lointaine. Versements aux actionnaires, profits, patrimoines des héritières... Les records s'accumulent, et les profiteuses de crise se frottent les mains.

À la question salariale il faut rajouter celle de l'abandon de notre industrie, qui explique une large part de nos dépendances économiques – notamment en matière énergétique. C'est dire si l'enjeu est profond. La CGT tient les deux bouts, et sait bien que salaire doit rimer avec emploi et maîtrise collective de notre industrie. L'urgence sociale, l'urgence environnementale s'entretiennent mutuellement, et seul un changement de cap radical permettra d'éviter le pire. Ce changement nous le portons de longue date via notre plan de rupture CGT: réduction du temps de travail pour travailler toutes, hausses des salaires et fin du coût du capital, développement des services et pôles publics dans l'énergie, les transports... Pour nos salaires, notre environnement et nos emplois, il est grand temps de tout changer, et vite!

Angeline Barth,
secrétaire confédérale

L'économie stagne mais pas les prix

L'Insee a publié fin août et début septembre une série d'indicateurs conjoncturels. On ne peut pas prétendre ici en déduire un diagnostic conjoncturel complet. Mais il est possible d'en tirer quelques enseignements.

Tout d'abord les prix à la consommation. L'indice IPC s'assagrait un peu (5,8 % sur un an – révisé à la hausse à 5,9 % lors de la publication de l'indice définitif – après 6,1 % en juillet). Cette pause relative et apparente est entièrement due à l'accalmie (provisoire ?) sur les prix de l'énergie importée. On ne peut que souhaiter que ce mouvement se confirme et s'amplifie tant l'inflation pénalise gravement nombre de personnes et de familles.

En effet, les prix en général, et ceux de l'énergie en particulier, restent à un très haut niveau. Et l'inflation continue de se diffuser à l'ensemble des secteurs, avec une nouvelle accélération pour l'alimentation et les produits manufacturés. D'ailleurs, les prix industriels à la production explosent (+ 26 % en un an) et contribuent à une augmentation du taux de marge des entreprises (ou du moins de certaines d'entre elles). Les prix à la production croissent aussi fortement dans l'agriculture et,

dans une moindre mesure, pour les secteurs des services et de l'entretien des bâtiments.

Les prix, en particulier ceux de l'énergie, se situent à un très haut niveau. Le gouvernement annonce une limitation à + 15 %, mais s'il s'agit d'une nouvelle hausse qui s'appliquerait à des prix déjà très élevés, c'est insupportable. Et ce n'est pas parce que cela pourrait être pire, ou que c'est pire ailleurs, qu'on peut être satisfait !

Par ailleurs, la stagnation de la consommation (en volume) confirme la tendance qui est à l'œuvre depuis environ un an. Cette paralysie concerne à peu près tous les segments de la demande.

Principale explication : la faiblesse des salaires et des revenus sociaux, rongés en outre par la hausse des prix – celle-ci pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes. En effet, selon les comptes trimestriels de l'Insee, le revenu brut des ménages se

contracte fortement.

La baisse du pouvoir d'achat global semble momentanément atténuée en raison des rattrapages partiels effectués cet été pour le Smic en certains revenus sociaux. Quelques expédients, destinés à calmer la colère populaire, limitent aussi les dégâts à court terme.

Mais, si la consommation ne fléchit pas plus encore, c'est aussi en raison d'un dégonflement de l'épargne, qui reste quand même à un haut niveau et demeure concentrée chez une minorité des foyers.

En tout cas, l'inflation persistante et menaçante ne semble pas (encore ?) susciter en France de fuite devant la monnaie, qui se traduirait par l'anticipation d'achats futurs. On n'observe pas, en effet, d'accélération des achats de biens durables de la part des ménages aisés qui le pourraient.

Bref, le marasme dans lequel l'économie semble s'enfoncer est moins attribuable à une volonté de « sobriété » qu'à un appauvrissement d'une grande partie de la population face à une inflation persistante.

Alain Gély

Une baisse de l'inflation est-elle une baisse des prix ?

Selon les derniers chiffres de l'Insee, l'inflation en août 2022 s'élève à 5,9 % ; ce chiffre était de 6,1 % en juillet 2022. Pour autant, cela ne signifie pas que les prix ont baissé en août 2022. On a simplement, sur un an, un ralentissement de la hausse des prix¹. L'Insee nous apprend en effet dans cette publication que les prix ont augmenté de 0,4 % au mois d'août.

Comment peut-on avoir une baisse de l'inflation malgré des prix qui continue d'augmenter ?

Pour comprendre ce qui explique cela, il faut s'intéresser à quoi correspond le chiffre de l'inflation

1. On qualifie généralement cette situation de désinflation lorsqu'elle perdure, il ne s'agit ici sûrement que d'un ralentissement passager.

communiqué par l'Insee chaque mois. Ce chiffre, qui est le plus repris médiatiquement, s'intéresse à l'inflation sur les douze derniers mois. Cependant, dans ses publications, l'Insee fournit également l'inflation sur les trois derniers mois, sur le dernier mois et même depuis 2015 – année de référence de l'indice.

L'évolution sur les douze derniers mois dépend donc du nouveau mois qui entre dans la série mais également du mois qui en sort.

Ainsi, l'indice d'août 2022 tient compte de l'évolution des prix entre septembre 2021 et août 2022 tandis que l'indice de juillet tenait compte de la période allant d'août 2021 à juillet 2022. Le mois d'août 2021 est donc sorti de l'indice sur les 12 derniers mois en août 2022, or c'était un mois de très forte augmentation des prix (+0,6 % en un mois).

L'indice d'août 2022 avait donc un point de départ bien plus haut que l'indice de juillet, c'est pour cela que

l'évolution en % est moindre.

Comment anticiper les évolutions à venir ?

Un an après une forte et subite augmentation des prix, il y a toujours un contrecoup au niveau de l'indice puisque cette augmentation sort de la période étudiée.

Pour autant l'augmentation observée un an avant existe toujours. Aujourd'hui, nous subissons toujours la hausse des prix d'août 2021 puisque les prix n'ont pas baissé depuis, bien au contraire.

En septembre 2021, les prix avaient baissé de 0,2 % par rapport à août 2021. Même si les prix se maintenaient en septembre, l'inflation sur un an augmenterait puisque la période de baisse de septembre 2021 sortira de l'indice. À l'inverse, en février et mars 2022 les prix ont très fortement augmenté. L'indice annuel risque donc de baisser mécaniquement en

février et mars 2023 même si les prix continuent d'augmenter, simplement un peu moins rapidement qu'un an plus tôt.

Lorsque l'on regarde les évolutions d'indices fournis par l'Insee, il est donc indispensable de regarder à quelles périodes s'intéressent ces évolutions.

Comment connaître l'évolution des prix pour une période spécifique ?

L'Insee ne fournit pas directement les chiffres pour des intervalles particuliers, par exemple l'inflation sur les huit derniers mois. Cependant si c'est cet intervalle qui nous intéresse, parce que les dernières NAO étaient il y a huit mois par exemple, il est possible de le calculer soi-même assez simplement. C'est l'objet de l'article « Comment actualiser les salaires en ces temps de forte inflation ? ».

Victorien Pâté

Fiche pratique

Comment actualiser les salaires en ces temps de forte inflation ?

Exemples théoriques (en juin 2022)

Prenons l'exemple d'un salarié qui gagnait 2 000 € en janvier 2022. On se situe fin juin 2022. Admettons que les prix de ce qu'il achète ont augmenté en moyenne de 4 %.

Quel était son pouvoir d'achat en juin 2022 si son salaire mensuel est resté de 2 000 € ? **Il a perdu 4/100, c'est-à-dire un vingt-cinquième de ses 2 000 €, soit 80 €.**

Si son pouvoir d'achat était de 2 000 € en janvier 2022, il n'est plus

en réalité que de 2000/1,04 soit à peu près 1920 € fin juin.

Plus vicieux : imaginons maintenant que son salaire a crû de 40 € entre janvier et juin 2022 alors que les prix augmentaient de 4 %.

Son salaire est alors passé de 2 000 à 2 040 € (soit + 2 %).

Il a certes été « augmenté » mais son salaire n'a pas été suffisamment revalorisé pour faire face à l'inflation.

On l'a vu tout à l'heure : pour maintenir son pouvoir d'achat, pour que

son salaire augmente autant que les prix, il aurait fallu qu'il soit augmenté de 80 € et non de 40 €. Il faudrait donc que son salaire augmente de 4 % et qu'il soit porté à 2 080 €. Son « augmentation » de 40 €, insuffisante, dissimulait une perte de pouvoir d'achat de 2 %.

Augmenter son salaire de 4 % quand l'indice des prix augmente de 4 % c'est ce qu'on appelle indexer les salaires sur les prix. Pour maintenir le pouvoir d'achat, toujours en moyenne,

il faut donc que les salaires augmentent (au moins) autant que les prix. C'est-à-dire que les salaires soient « indexés » sur les prix. L'indexation des salaires, c'est l'utilisation d'un indice, en l'occurrence l'IPC, pour actualiser les salaires. Quand cette pratique était généralisée (avant 1982 en France) et dans les pays où c'est le cas (Belgique, Luxembourg...) on parle d'échelle mobile: l'échelle de salaires bouge en même temps que les prix ou avec très peu de retard.

Application pratique: comment peut-on faire le calcul dans une situation réelle?

Prenons le cas où les salaires avaient été fixés le 1^{er} janvier et où de nouvelles négociations s'ouvrent fin septembre 2022 à cause de la hausse des prix observée depuis la fin de l'année dernière. De combien doit-on augmenter les salaires pour tenir compte de la hausse des prix?

Il faut d'abord déterminer de combien « les prix » ont augmenté (de combien l'IPC a crû)

Pour ceci on doit connaître:

- l'indice des prix (IPC) définitif, celui qui est officiellement en vigueur fin septembre 2022; il était égal à 113,38 [cela signifie qu'il avait augmenté de 13,38 % depuis 2015, année de départ, dite « base 100 », de l'IPC actuel];
- et l'indice des prix qui était en vigueur le 1^{er} janvier 2022; il était égal à 107,64 [cela signifie qu'il avait augmenté de 7,64 % depuis 2015].

On fera alors le rapport entre ces deux indices pour calculer l'évolution des prix en % entre ces deux

dates. Soit $113,38 / 107,64 = 1,053$. C'est-à-dire 5,3 % d'augmentation. Pour évoluer comme les prix et, donc, ne pas perdre de pouvoir d'achat:

- un salaire de 2000 € en janvier devra être porté fin septembre à $2000 \times 1,053 = 2107$ €
- un salaire de 2500 € en janvier devra être porté fin septembre à $2500 \times 1,053 = 2633$ €
- etc.

Si on ne les a pas sous la main, on peut trouver ces indices en faisant la demande à un moteur de recherche: *indice des prix définitif* ou sur le site de l'Insee, [ici](#) Le dernier indice général des prix définitif est en tête du tableau. Il est donc égal à 113,38.

Attention: ce sont les indices définitifs pour le mois n (ici: août), publiés par l'Insee vers le 15 du mois n + 1 (ici: septembre), qui ont une valeur officielle. On peut utiliser dans les négociations les indices provisoires, publiés à la fin du mois n + 1, mais ce serait à titre indicatif car ils n'ont pas de valeur légale.

Il faut ensuite retrouver le dernier indice définitif connu au 1^{er} janvier 2022.

C'était celui qui avait été publié à la mi-décembre. Celui de novembre 2021.

Pour le retrouver, on demande à un moteur de recherche « indice des prix novembre 2021 », ou [ici](#).

C'est l'indice des prix officiel qui était en vigueur le 1^{er} janvier. Il était bien de 107,64.

C'est le point de départ de « l'indexation » qu'on veut appliquer fin septembre aux salaires de janvier.

Remarques:

- si les dernières augmentations de salaires se référaient à une autre date que le 1^{er} janvier,

il faut rechercher le dernier indice définitif connu pour pouvoir effectuer l'indexation (par exemple, si cette augmentation se référait au 1^{er} avril, il faut chercher l'indice définitif de février 2022, publié à la mi-mars).

- **on utilise ici l'indice général des prix; celui qui est utilisé pour l'indexation du Smic est un peu différent**, puisqu'il exclut les prix du tabac et se réfère à la structure de consommation des revenus nettement plus modestes que la moyenne (ce qu'on appelle le premier quintile)
- **l'application de cette formule permet de préserver le salaire de l'inflation officielle, mesurée par l'IPC, mais pas forcément du coût de la vie** (car celui-ci augmente plus vite que les prix) ou du **niveau de vie** (qui est affecté notamment par la composition des ménages et par la qualité des services publics) sans parler de la qualité de la vie (qui dépend entre autres de l'air que l'on respire!)
- pendant le mois de septembre, les prix auront encore augmenté; on en aura une bonne idée fin septembre quand l'IPC provisoire du mois sera publié par l'Insee; mais on ne saura officiellement de combien que lorsque l'IPC définitif sera publié, c'est-à-dire mi-octobre; si on n'a augmenté les salaires que de 5,3 % le 1^{er} octobre, on aura rattrapé le retard pris par les salaires sur l'IPC mais on aura déjà perdu du pouvoir d'achat en cours de mois...

AG

L'explication éco : Distinguer le salaire nominal du salaire réel

Les notions de « valeur nominale » et de « valeur réelle » sont essentielles en économie, d'autant plus dans le contexte de forte inflation que nous connaissons. En effet, si on ne précise pas de quoi on parle, on peut dire tout et son contraire sans que personne n'ait fondamentalement tort ou raison. Par exemple, a priori on peut dire que le salaire des fonctionnaires a augmenté cet été comme on peut dire qu'il a baissé. Il est donc important de comprendre et de préciser de quoi on parle.

La valeur du salaire correspond à ce qu'il permet d'acheter

Dans le langage courant on parle toujours en valeur nominale c'est-à-dire que l'on exprime notre salaire en euros par exemple.

Le but d'un revenu est généralement d'acheter des biens et services, on parle du pouvoir d'achat de notre revenu. Exprimer la variation de ce revenu en euros ne donne pas d'informations sur l'évolution de la capacité d'achat de ce revenu. Au contraire, quand on parle en valeur réelle, on s'intéresse au pouvoir d'achat de notre revenu.

Prenons un exemple pour comprendre :

Imaginons que l'on souhaite acheter un ordinateur mais on ne peut l'acheter tout de suite. On s'intéresse donc à l'évolution de son prix. En janvier cet ordinateur vaut 1500 €. Notre salaire nominal est de 1500 €. On peut également dire que notre salaire est de 1 ordinateur.

À la fin de l'année, l'ordinateur vaut désormais 1650 € tandis que notre

salaire est de 1575 €.

Notre salaire nominal a bien augmenté en valeur nominale puisqu'il est passé de 1500 € à 1575 €, soit 75 € d'augmentation. Cependant, avec ce salaire on ne peut plus acheter 1 ordinateur mais seulement 0,95 ordinateur. Notre salaire a bien perdu de sa capacité d'achat, c'est-à-dire de son utilité.

Comparer à l'inflation pour appréhender son revenu réel

Dans la vraie vie, on ne s'intéresse évidemment pas au prix d'un seul bien mais à l'évolution des prix en général, c'est ce que tente de faire l'indice des prix à la consommation (IPC).

Pour connaître l'évolution du salaire réel on compare donc l'évolution du salaire nominal à l'évolution de l'IPC qui mesure l'inflation. Si le salaire évolue de 5 % et l'inflation est de 10 %, le salaire réel baisse de 4,5 %².

On peut également parler d'euros courants et euros constants. Les euros courants correspondent à la valeur nominale, que l'on utilise

quotidiennement. Au contraire, les euros constants permettent d'exprimer plus facilement l'évolution réelle d'une valeur.

Comme le nom l'indique, on parle d'euros constants car on fait comme si la monnaie (l'euro) avait toujours la même valeur³ alors qu'en réalité l'inflation fait perdre de la valeur à la monnaie puisque cela réduit son pouvoir d'achat.

Reprenons notre exemple, notre salaire était de 1500 € en 2021 et qu'il passe à 1575 € courants en 2022 soit + 5 % d'augmentation tandis qu'il y a 10 % d'inflation en 2022. Notre salaire en euros constants 2021 est de 1432 €, on retrouve notre baisse de 4,5 %. Cela signifie qu'en 2021, on pouvait consommer autant de choses avec 1432 € qu'on peut acheter en 2022 avec nos 1 575 €.

Revalorisation ou augmentation de salaire ?

Cette distinction entre salaire nominal et salaire réel nous amène à la distinction entre une revalorisation salariale et une augmentation.

On parle de revalorisation lorsqu'il s'agit de redonner sa valeur réelle passée au salaire, à un minimum social ou une prestation. Pour le point d'indice de la fonction publique par exemple, il a été revalorisé de 3,5 %, ce n'est qu'une revalorisation partielle par rapport à l'inflation observée en 2022 et surtout par rapport aux années de gel puisqu'on rappelle que le point

2. Pour le calculer on fait $((1 + \text{évolution du salaire}) / (1 + \text{évolution de l'IPC})) - 1$ soit ici $(1,05/1,10) - 1 = - 4,5 \%$

3. On prend alors une année de référence et on parle d'euros de l'année X

d'indice a perdu 17 % de pouvoir d'achat en vingt ans. Il est plus approprié de réserver le terme d'augmentation salariale pour les augmentations du salaire réel – c'est-à-dire quand l'augmen-

tation est supérieure à l'inflation. Faut de quoi on arrive à la situation décrite au début, c'est-à-dire de parler d'augmentation de salaire pour ce qui est en réalité une baisse du salaire réel et c'est bien l'évo-

lution de ce dernier qui compte comme expliqué dans ce mémo éco⁴.

VP

Flambée des prix de l'énergie : l'urgence de sortir de la logique marchande

Les « ristournes » à la pompe ne changent pas le cœur du problème ; le prix des carburants reste à un niveau élevé. Comment l'expliquer ?⁵

Prix du pétrole : le coût du capital en cause

Il y a bien sûr les tensions internationales qui continuent de mettre l'ensemble de la filière sous pression. Mais il y a surtout un élément explicatif plus simple à comprendre, et tristement classique: le coût du capital, et ce à tous les étages de la filière:

- côté exploitation/extraction, et malgré une décrue récente, le cours du Brent reste à un niveau élevé, tiré par la spéculation sur les prix du pétrole et les variations de la demande mondiale de pétrole. C'est une part essentielle des bénéfiques records de Total en 2021 (plus de 50 %);
- côté raffinage, le problème est identique: les marges, qui augmentent fortement. En cause, la réduction organisée par les majors des capacités de raffinage – moins de raffineries entraîne une hausse des marges de celles qui restent;

• côté distribution, le phénomène est là aussi « classique »⁶; quand les cours du baril augmentent, l'effet est quasiment immédiat sur les prix à la pompe... mais pas dans le sens inverse! Ainsi il faut plusieurs semaines pour que la baisse du cours du baril se traduise par une baisse à la pompe... au grand dam de celles et ceux qui roulent pour travailler.

Au total (sans mauvais jeu de mots), c'est bien la volonté des majors et des distributeurs d'augmenter leurs marges qui explique le maintien des prix du carburant à un niveau élevé.

Prix du gaz : d'abord lié à la situation internationale

Ici la hausse est clairement liée au contexte géopolitique, mais aussi à l'ouverture du marché de la distribution de gaz: embargo européen sur le gaz russe, arrêt des livraisons par la Russie... Or

près de la moitié des importations de gaz dans l'Union européenne provient de Russie. Le risque de pénurie (au moins partielle) pour l'hiver n'est d'ailleurs pas à écarter totalement dans des pays comme l'Allemagne. En ce qui concerne les tarifs en France, le « bouclier tarifaire » qui devrait être reconduit contient partiellement la hausse. Sans régulation, l'inflation aurait été de 3,1 points plus élevée entre les deuxièmes trimestres 2021 et 2022, rappelle l'Insee. Autant d'arguments pour un blocage des prix plus strict encore, financé par exemple par une taxe sur les « superprofits ».

Prix de l'électricité : quel lien avec le gaz ?

En matière électrique, l'affaire serait sans doute moins complexe si EDF avait conservé le monopole et si un « marché » n'avait pas été créé de toutes pièces avec la loi NOME en 2010. Nous payons désormais le prix de ce dogme. Voilà grossièrement comment ce marché fonctionne⁷: L'électricité s'échange d'abord sur des marchés « de gros ». les fournis-

4. Voir Mémo éco - OUI, les revenus diminuent en France

5. Pour aller plus loin: <https://www.humanite.fr/social-eco/energie/carburant-pourquoi-la-baisse-du-prix-du-petrole-ne-profitte-pas-aux-automobilistes-761715>

6. On parle en économie « d'effet cliquet »

7. Pour aller plus loin, voir cet article et ce fil

seurs peuvent l'acheter à un jour, un mois, un an...

À court terme en revanche, ce qui détermine le prix de l'électricité, c'est le coût de production de la dernière source d'énergie utilisée, bien souvent... du gaz! Quand le prix du gaz augmente... le prix de l'électricité augmente également. C'est le résultat direct de la création d'un « marché européen de l'énergie ».

L'Arenh ou l'illustration de la folie marchande

L'Arenh⁸, c'est le pendant « fournisseurs » de la marchandisation de l'électricité. Le dogmatisme marchand a poussé à créer des « concurrents » à EDF pour fournir

l'électricité. Depuis 2011, EDF est contrainte de vendre une part de sa production nucléaire à un tarif donné à ses concurrents... pour qu'ils soient concurrentiels! Drôle de marché n'est-ce pas? Une partie seulement des contrats des « alternatifs » (les fournisseurs non EDF) sont à prix fixe, d'autres sont liés au prix de gros... qui explose! C'est la raison pour laquelle de nombreux clients cherchent massivement à redevenir clients d'EDF.

Le cas d'EDF est sans doute le plus éclairant sur la « folie marchande » dont souffrent les gouvernements européens depuis plusieurs dizaines d'années. C'est une maladie dont les causes sont bien connues (le besoin infini du capitalisme d'étendre le

domaine marchand pour perdurer), les symptômes tout autant (la destruction de nos services publics, collectifs de travail et bien sûr précarisation des usagers), et le remède également: en finir avec la logique du capital, du marché et du profit, dans le domaine de l'énergie comme dans l'ensemble des productions que nous jugerons collectivement comme « essentielles », à commencer par la santé, le transport, le logement, l'éducation et l'alimentation. Sans quoi le chaos néolibéral et son cortège de souffrances continueront à mettre en sursis la possibilité d'une vie digne, et désormais la possibilité d'une vie elle-même sur notre planète.

Mathieu Cocq

Est-ce que toutes les entreprises sont dans la même situation face à l'inflation ?

Non. D'abord, parce que l'inflation est principalement due à une forte hausse du coût des énergies (gaz, pétrole, électricité), et dans une moindre mesure à une hausse du coût des matières premières.

Dès lors, les impacts de l'inflation sont très différents d'un secteur à l'autre, selon que l'activité est très **dépendante** de l'énergie ou non, et selon que l'entreprise a la capacité de **répercuter** ces hausses sur ses fournisseurs ou ses clients, en fonction du rapport de force dont elle bénéficie.

La dépendance peut être directe, c'est-à-dire si le processus de production nécessite une consommation énergétique importante, ou bien indirecte, si l'activité repose

sur des chaînes logistiques très vastes nécessitant beaucoup de transports. Aujourd'hui, il n'est en effet pas rare que des machines vendues en France soient assemblées à Singapour, à partir de pièces elles-mêmes produites à différents endroits du globe.

Les services sont a priori moins exposés que l'industrie, bien plus vulnérable

Par exemple, une agence immobilière ou un cabinet d'architecte est relativement indifférent à la hausse des coûts de l'énergie. A contrario, un sous-traitant de l'industrie aéronautique consomme de l'énergie pour produire, et s'approvisionne sur des chaînes de production

mondiales. Qui plus est, en tant que sous-traitant, il est difficile de répercuter les hausses de coûts sur les donneurs d'ordre.

La grande distribution connaît un double impact, entre hausses des matières premières et hausse des coûts de transports, mais les enseignes ont largement répercuté ces hausses sur le prix des produits vendus, pesant désormais sur les clients.

L'inflation, une aubaine pour les profiteurs de crise

Il ne faut pas non plus oublier le fait que l'augmentation des coûts de l'énergie n'a pas fait que des perdants, à commencer par les compagnies pétrolières⁹ et les compagnies

8. Accès régulé à l'électricité nucléaire historique

9. Voir la fiche sur le prix des carburants.

de transports maritimes. Comme on le notait il y a quelques semaines, l'armateur CMA-CGM a profité

de l'engorgement des ports pour faire fortement grimper le prix des containers, à tel point que la for-

tune personnelle de son PDG a été multipliée par 6 en un an!

Maé Geymond

La fin de l'abondance ? Pas pour les actionnaires !

Alors que le président de la République annonce la « fin de l'abondance », certains continuent de tirer les marrons du feu.

Nous n'en avons pas fini avec les conséquences de la crise sanitaire, la guerre en Ukraine provoque de nombreuses pénuries, l'inflation atteint des niveaux records, pendant que les salaires sont à la traîne. Les ministres se succèdent quotidiennement dans les médias pour demander toujours plus de sacrifices, de restrictions pour les salariés. Le président de la République, lui-même, parle de la fin du temps de l'abondance et de l'insouciance. Il existe cependant une catégorie d'individus qui doit être sourde, et pour qui le temps de l'abondance et de l'insouciance, qui dure depuis des années, c'est maintenant : les actionnaires.

Depuis quelque temps, les annonces de résultats des grands groupes se multiplient. Ceux-ci battent tous les records pour le second trimestre 2022. Une des conséquences est le versement de dividendes très confortables – du jamais vu.

Le cabinet Janus Henderson a étudié la politique de dividendes de 1200 entreprises dans le monde. Le résultat est édifiant. Entre avril et juin, elles ont distribué

544,8 milliards de dollars, soit 11 % d'augmentation en un an. Cela représente un nouveau record, au-dessus des sommes versées avant Covid. Le cabinet table sur un montant de versement de dividendes en 2022 de 1560 milliards de dollars – soit 6 % de plus qu'en 2021.

Au palmarès des groupes les plus généreux avec les actionnaires, les entreprises françaises ne sont pas en reste. Sur les 20 entreprises les plus prodigues, 4 sont françaises : BNP Paribas (sixième), Sanofi (dixième), Axa (douzième) et LVMH (quatorzième).

En France pour le deuxième trimestre 2022, le record de versement de dividendes est battu pour atteindre 44,3 milliards d'euros, soit près de cinq fois le budget de la justice. C'est une augmentation de 32,7 % par rapport à la même période 2021, plus que l'augmentation moyenne européenne de 30 %. De la même façon, Total, qui profite clairement de la situation, a décidé d'augmenter de 5 % l'acompte sur les dividendes versé pour le deuxième trimestre.

Ici, pas de restriction, de fin de l'abondance. C'est le « tou-

jours plus » qui règne en maître. Comment autant de richesse peut-elle côtoyer tant de misère de désarroi de précarité, d'angoisse pour finir la fin du mois sans provoquer une réprobation unanime ? Pire encore, comment, en toute connaissance de cause, peut-on oser dire aux salariés de faire des sacrifices, de faire preuve de responsabilité en renonçant aux augmentations de salaire afin de garantir les marges des entreprises, alors que dans le même temps les actionnaires se « goinfrent » comme jamais ?

Il est plus que temps d'en finir avec ce système. Il est urgent de mettre un coup d'arrêt à cette course aux dividendes qui ne profite qu'à quelques-uns. Plus que jamais l'heure est à créer le rapport de force pour une autre répartition des richesses. En définitive, il ne s'agit que de choix politiques, car les moyens existent pour faire autrement. Seule la mobilisation massive de tous contre cet état de fait pourra changer la situation pour mettre en place des choix privilégiant l'intérêt général au détriment des intérêts de quelques privilégiés.

Jean-François Soury

Sur quels arguments est-il possible de s'appuyer pour négocier des augmentations de salaire dans mon entreprise ?

Plus que jamais en période d'inflation, il est urgent d'obtenir des augmentations de salaires. Pour y parvenir, il est intéressant d'identifier les arguments récurrents utilisés côté direction, pour mieux savoir comment les contrer.

« L'année 2021 a été compliquée »

Faux. Certaines périodes de l'année ont pu l'être, mais au total, 2021 est une très bonne année. Il suffit de regarder le taux de marge des sociétés non financières, qui atteint en 2021 un sommet à 34,3 % de la valeur ajoutée, inédit depuis 1950¹⁰ ! Et comme ces chiffres concernent toutes les tailles d'entreprises, il n'est pas possible de se cacher derrière le fait que seules les grosses entreprises s'en sont bien sorties. Les seuls pour qui cela a été compliqué, ce sont les salariés, mis à la diète en 2020 et 2021, sous couvert d'incertitude économique. Des augmentations salariales en 2022 ne seraient que le juste rattrapage (bien que partiel) des deux années précédentes de vache maigre.

« L'entreprise n'a pas de marge de manœuvre pour augmenter les salaires » : vraiment ?

Combien de fois n'avons-nous pas

entendu cette douce rengaine. Le premier réflexe à avoir dans ce cas est de comparer sur quelques années l'évolution de la masse salariale de l'entreprise, et l'évolution des bénéfices. Bien souvent, les bénéfices progressent bien plus vite que les salaires. Il faut aussi être vigilant concernant la masse salariale : quelle part de son évolution est due à l'augmentation des plus hautes rémunérations, et seulement à celles-ci ?

Si ces deux questions sont valables quelle que soit la taille de son entreprise, une troisième vient s'ajouter dans le cas des entreprises cotées en Bourse : comment évoluent les versements aux actionnaires (dividendes et rachats d'action) par rapport à la masse salariale ? Ces quelques données font partie des informations obligatoirement transmises par l'employeur aux membres du CSE, qui peuvent également demander un appui de l'expert sur le sujet.

« Face à l'incertitude économique, il faut rester prudent »

Du Medef aux membres du gouvernement, on entend depuis des mois qu'il y a un risque à faire augmenter les salaires en réponse à l'inflation, puisque cela entraînerait une « boucle prix-salaires », elle-même source d'inflation à la hausse. Rien n'est moins vrai, puisque la poussée de l'inflation est concomitante à une stagnation des salaires.

Au contraire, puisque l'inflation fait perdre chaque mois un peu plus de pouvoir d'achat aux ménages français, la consommation se réduit, ce qui entraîne un ralentissement global de l'économie et laisse poindre une potentielle récession. Ainsi, si toutes les entreprises jouaient le jeu des augmentations de salaires, on n'en serait pas là. Arracher à chaque patron des hausses de salaire soutiendra non seulement le pouvoir d'achat, mais sera bon pour l'économie dans son ensemble.

MG

10. Voir les derniers chiffres de l'Insee ici.

Déni économique « Laffer » Bruno Le Maire

Nombreux sont les économistes qui ont tenté de créer leur propre loi économique, souvent représentée par une courbe, et édictée comme une loi naturelle, incontestable. Les études empiriques ont démontré la fausseté de nombreuses de ces « lois », pourtant certains continuent de s'en servir comme références. À en lire son interview donnée aux *Échos*, notre ministre de l'Économie fait partie de ceux-là, il serait en effet adepte de la courbe de Laffer.

La baisse du taux d'impôt sur les sociétés coûte aux finances publiques

Selon Bruno Le Maire, « la baisse du taux d'impôt sur les sociétés a engrangé 13 milliards de recettes supplémentaires ». C'est pour le ministre de l'Économie la preuve que baisser les taux d'impôts nominaux permet en réalité d'augmenter le volume total d'impôt. C'est la théorie, jamais démontrée, de l'économiste Arthur Laffer.

Le plus problématique dans les propos de Bruno Le Maire, c'est qu'il s'appuie clairement d'une falsification de la vérité.

Il semblerait que Bruno Le Maire fasse référence au différentiel entre le produit de l'impôt net sur les sociétés en 2018 qui était de 27,4 milliards d'euros contre 40 milliards d'euros prévus en loi de finances initiale 2022¹. *A priori*, il y a bien 13 milliards (12,6 pour être précis) de produits en plus en 2022 qu'en 2018 mais ceci a une subtilité près, c'est que l'on parle en impôt « net ». Cette subtilité change absolument tout, et un ministre de l'Économie ne devrait pas l'ignorer.

On peut légitimement se demander pourquoi le produit de l'impôt sur les sociétés était si faible en 2018 ? C'est tout simplement car les entreprises ont bénéficié de plus de 20 milliards d'euros de crédits d'impôt dû au tristement célèbre CICE. Le remboursement de cotisations sociales était déduit de l'impôt sur les sociétés à payer ou bien un chèque était fait aux entreprises si le crédit d'impôt était supérieur à l'impôt sur les sociétés qu'elles devaient payer.

Sans cela, le produit de l'impôt sur les sociétés aurait dépassé les 50 milliards d'euros² soit 10 milliards de plus que les prévisions initiales pour 2022. La baisse de l'impôt sur les sociétés coûte donc bien plus de 10 milliards d'euros par an aux finances publiques comme nous l'avons signalé à maintes et maintes reprises³.

Des approximations indignes d'un ministre

Le ministre de l'Économie oublie d'autres éléments qui font que l'addition dépasse en réalité les 10 milliards d'euros. En effet, le

ministre raisonne en euros courants et non en euros constants. Dans un contexte de forte inflation, une telle erreur n'est pas acceptable. En effet, sachant que les prix ont augmenté de plus de 10 % depuis 2018, l'augmentation du produit de l'impôt sur les sociétés exprimé en milliards d'euros est tout à fait logique.

« Trop d'impôts tue l'impôt », vraiment ?

Cette remarque digne d'un bistrot (ou d'un *think-tank* libéral...) défendue implicitement par Bruno Le Maire, nous l'avons déjà entendue à l'occasion de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique⁴ (*flat tax*).

Les recettes liées au PFU (impositions des dividendes notamment) étaient plus élevées en 2018 que lorsque les dividendes étaient soumis à l'impôt sur le revenu. Comme nous l'avons signalé à l'époque cela s'explique simplement par le fait qu'en 2017, en voyant Macron arriver au pouvoir, les particuliers actionnaires ont laissé la trésorerie au sein des entreprises et se sont gavés en dividendes en 2018, une fois que les dividendes étaient moins taxés. Cet effet de « rattrapage » passé, la baisse de recettes pour les finances publiques est évidente.

Au vu des dernières estimations, la baisse du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25 % durant le dernier quinquennat coûterait

1. Cette prévision a été rehaussée depuis, atteignant 56,8 milliards d'euros du fait de l'inflation et des profits records des entreprises

2. <https://www.fipeco.fr/fiche/Limp%C3%B4t-sur-les-soci%C3%A9t%C3%A9s>

3. Voir notamment « Derrière les milliards, des choix ! »

4. Voir l'article de la *Lettre éco* d'octobre 2020 : « Prélèvement forfaitaire unique : explosion des dividendes »

18 milliards d'euros. En effet, les profits des entreprises explosent littéralement, le manque à gagner de la baisse de l'IS est donc d'autant plus élevé.

Favoriser le gavage des entreprises

et par « ruissellement » celui des actionnaires en prétextant que cela profite aux finances publiques est une vision particulière de la justice sociale. Rappelons qu'une grosse partie des dépenses publiques sert

justement à corriger les inégalités de revenus primaires liés notamment au coût du capital.

VP

Total Entre superprofits et superprovisions

Alors qu'il n'y a jamais eu autant de débats sur la taxation des superprofits, pas seulement en France mais à l'échelle mondiale⁵, il est de bon ton de regarder de plus près les derniers résultats annoncés récemment par le groupe TotalEnergies, qui concentre une large partie de l'attention, et pour cause.

Après une année 2021 déjà exceptionnelle, le groupe TotalEnergies enregistre des résultats records au premier semestre 2022, avec un bénéfice en hausse de 92 % comparativement au premier semestre 2021, à 10,7 milliards de dollars, profitant du cours élevé du baril de brut pour lui-même pratiquer des prix élevés. Mais lorsqu'on examine en détail les comptes, il apparaît que ce bénéfice record aurait pu être encore plus énorme. En effet, Total a inscrit dans ses comptes des provisions, une au premier trimestre puis de nouveau une au second. De quoi s'agit-il ? Les provisions constituent en quelque sorte des mises en réserve d'une partie des bénéfices, face à un risque identifié mais dont l'im-

pact est difficile à évaluer.

Dans le cas de Total, ces provisions représentent respectivement 4,1 milliards et 3,5 milliards de dollars, qui viennent encore s'ajouter aux 10,7 milliards réalisés. Sans ces provisions, le groupe aurait ainsi affiché un bénéfice de plus de 18 milliards de dollars, dépassant en un semestre le bénéfice réalisé sur l'ensemble de l'année 2021.

Si Total justifie ces deux opérations par l'impact potentiel des sanctions internationales sur ses activités basées en Russie – ce qui n'est pas questionnable en soi puisqu'il s'agit d'un risque réel – c'est l'intensité du provisionnement qui doit être interrogé. Dans quelle mesure le groupe Total s'est-il assuré de cette manière des résul-

tats moins provocateurs, dans le climat actuel ?

Il faudra attendre le début de l'année 2023 et la publication des résultats 2022 définitifs pour savoir si le groupe a en effet volontairement surévalué le risque.

De manière générale, ce type d'opération est à suivre avec attention par les représentants du personnel. En effet, puisque la participation des salariés est calculée sur la base du bénéfice, tous les éléments, dont les provisions, venant diminuer son niveau permettent de moins redistribuer. Il est donc fondamental de chercher à comprendre ce qui justifie de telles provisions, et dans quelles mesures celles-ci auraient pu être évitées, ou si elles sont surdimensionnées⁶. C'est là un des autres éléments sur lesquels le guide revendicatif du pôle éco « comptabilité / finance » publié début 2023 essaiera d'épauler les camarades.

MG

5. Le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, plaideait en effet en ce sens début août.

6. On pense notamment aux provisions pour amendes et pénalités, pour pertes sur contrat, aux provisions pour litige ou encore pour restructuration.

Protection sociale

Complémentaires santé et aides publiques : un système moins égalitaire et redistributif que l'assurance maladie

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du ministère des Solidarités et de la Santé s'est intéressée à l'impact en matière d'inégalités, des assurances complémentaires santé (AMC) ainsi que des aides socio-fiscales à leur souscription⁷. Premier constat, en 2017, ces aides ont bénéficié à 74 % des ménages métropolitains pour une dépense totale de 3,89 milliards d'euros.

L'étude montre que l'AMC n'est que « légèrement redistributive » tant horizontalement, entre malades et bien portants, que verticalement. Ainsi, seul un « léger écart » est observé entre la distribution, selon le niveau de vie – dix sont ici distingués –, des cotisations versées et celle des remboursements perçus, une situation tout d'abord liée à une tarification pouvant « dans

certain cas être différenciée selon le revenu des assurés ». D'autre part, les populations modestes se caractérisant par un état de santé « plus dégradé que celui des populations aisées », elles bénéficient de davantage de remboursements. Il apparaît de plus que « l'AMC est nettement moins redistributive que l'assurance maladie obligatoire » du fait « d'un mode de financement [...]

beaucoup moins assis sur le niveau de revenu des individus ».

L'étude met aussi en évidence une répartition très inégale des aides socio-fiscales. Ainsi, « les ménages des classes moyennes inférieures (dixièmes de niveau de vie de 3 à 5) perçoivent en moyenne moins d'aides que la moitié de la population la plus aisée ». Cette inégalité masque « des disparités très prononcées [...] suivant la situation des personnes vis-à-vis du marché du travail ». En particulier, lorsqu'elles ne sont pas éligibles à la CSS, les personnes retraitées, lesquelles ne bénéficient d'aucun dispositif d'aide, doivent s'acquitter des cotisations les plus élevées.

Dispositifs d'aide à la complémentaire santé (en 2017)		
	Montant total (en milliards d'euros)	Part de ménages bénéficiaires (en %)
CMU-C	1,7	10
ACS	0,36	3
Taux réduit de forfait social*	0,59	35
Abattement d'IRPP*	0,83	23
Aides aux indépendants	0,41	3
	3,89	74

*Aides liées aux contrats d'entreprise

Le 1^{er} novembre 2019, la complémentaire santé solidaire (CSS) remplace la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) créée en 2000 et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) mise en place en 2005.

7. Mathieu Fouquet, Catherine Pollak (2022), « Impact des assurances complémentaires santé et des aides socio-fiscales à leur souscription sur les inégalités de niveau de vie », *Les Dossiers de la Drees*, n° 101, septembre 2022.

Distribution des aides à la complémentaire santé selon le statut d'occupation (en euros)					
	Indépendants	Sans emploi	Salariés du privé	Étudiants	Retraités
CMU-C	51	95	18	26	5
ACS	5	8	3	3	10
Taux réduit de forfait social	0	0	46	0	0
Abattement d'IRPP	0	0	33	0	0
Aides aux indépendants	155	0	0	0	0
TOTAL	211	103	100	29	15

Lecture: en moyenne, les retraités bénéficient de 15 € par an d'aide contre 100 pour les salariés du secteur privé.

Concernant les personnes en emploi, le taux de prise en charge de la cotisation par l'employeur et la qualité des couvertures proposées s'avèrent plus élevés dans les entreprises de grande taille et les secteurs à forte valeur ajoutée. De plus, la distribution des aides appa-

raît ici aussi fortement inégalitaire. Ainsi, « *tout en étant d'un montant presque négligeable pour les 10 % les plus modestes, l'effet du taux dérogatoire de forfait social évolue encore du simple au triple entre le deuxième et le dernier dixième de niveau de vie* ». Celui de l'abatte-

ment d'impôt sur le revenu « *est pratiquement nul pour les 40 % les plus modestes* » qui n'en payent pas, « *tandis que les personnes du dernier dixième de niveau de vie en bénéficient six fois plus que celles du cinquième* » (niveau de vie médian).

Hommage Margaret Maruani, pionnière des études de genre en France

Ce 4 août 2022, Margaret est décédée. Quelle perte. Une femme hors pair, mêlant exigences scientifiques, humour et convivialité en permanence.

De Margaret Maruani nous gardons d'abord la force et l'originalité de ses convictions. Je l'ai connue en 1995, pour le lancement du Mage (Marché du travail et genre) auquel elle m'a conviée en tant qu'économiste du travail. Rappelons que le Mage est le premier groupement de recherche sur le genre au CNRS qui d'emblée a fédéré des chercheuses de disciplines différentes

(sociologie, économie, histoire, sciences politiques...). Ce groupement deviendra en 2011 un réseau de recherche international et pluridisciplinaire rassemblant trente universités et centres de recherche dans treize pays. Le pari du Mage était de « *situer les questions du genre au centre des réflexions sur le travail et de mettre le travail au cœur des réflexions sur le genre* », comme Margaret le rappelle dans son parcours – ô combien vibrant aujourd'hui – rédigé par Jacqueline Laufer et Hyacinthe Ravet en 2021⁸. Au départ, il n'était pas question de

s'afficher comme féministe car ce terme faisait peur dans les milieux universitaires de l'époque, même si elle a toujours affirmé qu'elle était « *féministe de naissance* » et « *de conviction* ». Son apport est immense, car elle a su donner aux inégalités de genre – terme alors encore peu usité en France – toute leur place et légitimité dans la recherche. Analyser le travail et l'emploi des femmes, dénoncer les inégalités qu'elles subissent, ce n'était pas une position idéologique, mais bien un sujet à part entière de la sociologie du travail

8. Jacqueline Laufer, Hyacinthe Ravet, 2021, « Margaret Maruani, le travail à l'épreuve du féminisme », *Travail, genre et société*, n° 46, pp. 5-25. Vous y trouverez également sa bibliographie.

qui était jusqu'alors totalement aveugle au genre et centrée sur les ouvriers.

Margaret a été à ce titre l'une des pionnières des « études de genre » françaises. Sans elle, nous n'aurions pas pu comprendre les mécanismes du marché du travail et du chômage, la production et la reproduction des inégalités sociales dans leur totalité. Mais sa marque de fabrique est aussi d'avoir mis en avant la sphère du travail dans la construction de ces inégalités de genre, en relativisant le rôle de la famille ou de l'école. Elle n'a d'ailleurs jamais dissocié inégalités sociales et de genre, en accordant une place importante aux luttes de femmes et aux ouvrières, comme en témoigne son premier ouvrage, issu de sa thèse en 1979 : *Les syndicats à l'épreuve du féminisme* (Syros). Oui aujourd'hui, elle est, sans conteste, l'une des premières sociologues féministes françaises, elle figure d'ailleurs dans le *Dictionnaire des féministes*⁹. Comme l'a bien rappelé le communiqué de la CGT en son honneur, elle a contribué à construire, contre vents et marées, un « féminisme de classe »¹⁰.

Elle a ensuite fondé la revue *Travail, genre et sociétés* en 1999, à laquelle j'ai eu aussi le plaisir de participer, et qui est marquée par les mêmes ambitions : diffuser et rendre accessible des travaux de recherche sur le genre et le travail (travail au sens large : professionnel, bénévole, domestique, du corps, chômage...), en France et ailleurs, dans les principales disciplines des sciences sociales, et donner aussi la parole à des jeunes chercheuses, et même à des acteurs et actrices de mouvements sociaux, dont la CGT.

Temps partiel, métiers sexués, statistiques tronquées...

Parmi ses très nombreux travaux et ses très riches publications, je retiens quelques idées fortes qui m'ont beaucoup inspirée et qui ont été fort utiles au mouvement social. Tout d'abord son analyse du temps partiel : dès les années 1980 et l'essor de ce phénomène en France, elle a souligné, chiffres et enquêtes de terrain à l'appui, à quel point cette forme d'emploi était synonyme de précarité et de sous-emploi pour les femmes. Je repense souvent à l'exemple qu'elle cite de cette entreprise qui, face à un problème de « sureffectif », propose aux seules femmes salariées « le mi-temps ou la porte », démontrant ainsi comment le temps partiel est avant tout un mode d'emploi et pas seulement un aménagement horaire. Le second exemple qui m'a beaucoup marquée porte sur la distinction entre les « métiers d'hommes et les emplois de femmes », y compris pour un travail de valeur égale : en suivant une grève dans un quotidien régional, elle démontre, avec Chantal Nicole, comment se construisent les différences entre le travail des correcteurs (hommes) et celui des clavistes (femmes), « entre la professionnalité des uns et la déqualification des autres ». Enfin son travail avec Monique Meron sur *Un siècle de travail des femmes* (La Découverte, 2013) est essentiel pour comprendre à quel point les statistiques sont politiques. Elles ont démontré comment « sur les femmes, pèse toujours le soupçon implicite d'inactivité : une paysanne dans un champ, travaille-t-elle ou regarde-t-elle le paysage ? une

ouvrière licenciée, est-ce une chômeuse ou une "femme qui rentre au foyer" ? »¹¹. Elles ont ainsi repéré comment les recensements de la population ont occulté toute une partie de l'emploi des femmes, notamment des agricultrices, masquant ainsi leur rôle incontournable et permanent. Outre ses apports scientifiques, Margaret a été une formidable organisatrice et fédératrice. Elle n'a jamais cessé de diffuser et partager ses travaux et ceux des autres chercheuses sur le genre, d'organiser un nombre considérable de colloques et anniversaires, dont il reste une trace écrite à travers ces nombreux ouvrages collectifs qu'elle a initiés. Comme le rappelle l'équipe du Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris (Cresppa) dont elle a été membre : « Margaret Maruani a été une passeuse travaillant sans relâche à la circulation des savoirs entre disciplines, entre pays et entre générations ». C'est elle qui a eu l'idée de ces Amphis du Mage que j'ai le grand plaisir d'animer depuis 2015. Chaque rendez-vous est festif, riche et très animé. Elle a su s'adresser au-delà du monde académique des chercheuses et étudiant·es et ouvrir ces débats aux associations féministes, mais aussi aux syndicats, aux élu·es ou aux représentant·es d'institutions. Je me sens l'héritière de cette démarche que je tente de perpétuer au sein du Mage dont j'assume désormais la direction avec Nathalie Lapeyre et Delphine Serre. Pour que les travaux et l'esprit de Margaret se poursuivent auprès des plus jeunes générations, de chercheuses, mais aussi de syndicalistes et de féministes.

Rachel Silvera

9. Christine Bard (dir), 2017, *Dictionnaire des féministes. France XVIII^e – XXI^e siècle*, PUF, pp. 951-954.

10. La CGT rend hommage à Margaret Maruani, 12 août 2022, <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/la-cgt-rend-hommage-margaret-maruani>

11. Jacqueline Laufer, Hyacinthe Ravet, 2021, *op.cit.* p. 16.

Les chiffres du mois

- 73 milliards d'euros de profits pour les entreprises du CAC 40 au premier semestre 2022
- 10 milliards de profits en un semestre pour TotalEnergies
- 996 euros nets par mois, c'est le salaire moyen des 4,6 millions de salarié-e-s de la deuxième ligne
- En France, le pouvoir d'achat par unité de consommation a baissé de 3 % depuis le début de l'année 2022
- Seul un tiers des chômeur-se-s inscrit-e-s à Pôle emploi sont indemnisé-e-s

Les prix qui montent

Août 2022	Évolutions sur 12 mois et sur 7 ans
Indice des prix à la consommation source Insee	+ 5,9 % sur 12 mois
Indice spécifique pour les ménages modestes (*)	+ 6,3 % sur 12 mois
Indice harmonisé pour la France (normes Eurostat)	+ 6,6 % sur 12 mois
Estimation du Coût de la vie (correctif CGT)	+ 6,9 % sur 12 mois
Combustibles liquides	+ 69,0 % sur 12 mois
Autres huiles alimentaires	+ 58,4 % sur 12 mois
Énergie thermique	+ 48,2 % sur 12 mois
Transport aérien de passagers	+ 39,8 % sur 12 mois
Gaz naturel et gaz de ville	+ 37,9 % sur 12 mois
Gazole	+ 29,4 % sur 12 mois
Pâtes	+ 19,0 % sur 12 mois
Combustibles liquides	+ 112,4 % depuis 2015
Énergie thermique	+ 77,7 % depuis 2015
Autres huiles alimentaires	+ 65,9 % depuis 2015
Services d'expédition du courrier	+ 63,2 % depuis 2015
Tabac	+ 55,8 % depuis 2015
Beurre	+ 48,7 % depuis 2015

À LIRE



Baromètre éco 2022 La dernière édition de notre « Baromètre économique » est disponible notre site cgt.fr.

Le pôle éco se tient bien sûr à votre disposition pour présenter et organiser des formations autour de ce baromètre, que l'on espère utile et clair. Vos retours sont également les bienvenus sur ce document vivant, reconduit chaque année, et qui a pour objectif, comme toutes les productions du pôle, d'être le plus utile possible aux organisations et militants qui les composent.

Mathieu Cocq

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2020):
 - ensemble: 2005 €;
 - femmes: 1881 €;
 - hommes: 2101 €.
- > **Écart de salaire femmes/hommes:** 15,2 % en équivalent temps plein (F: 2280 €; H: 2689 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- > **Smic mensuel net:** 1329,05 € (8,76 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut:** 1678,95 € (11,07 € l'heure)
- > **Pension des retraites:** 1509 € en 2020 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus).
- > **RSA « socle »:** 598,54 € pour une personne seule, 897,81 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- > **Emploi total:** 28 244 000 en 2020.
- > **Emploi salarié:** 25 152 000 en 2020.
- > **Emploi à temps partiel:** 4 126 500 en 2020.
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du bureau international du travail): 2 351 000 en 2020.
- > **Sous-emploi salarié:** 2 960 100 en 2020 (*personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude – chômage partiel, mauvais temps, etc.*).

Données générales

- > **PIB:** 2 500,9 Mds € en 2021.
- > **Consommation des ménages:** 1264,8 Mds € en 2021.
- > **Investissement des entreprises:** 330 Mds € en 2021.
- > **Dividendes versés** (par les SNF): 230,2 Mds € en 2021
- > **Budget de l'État:** 488,7 Mds € en 2020 (exécution 2020) dont charge de la dette: 36,2 Mds €.
- > **Recettes nettes de l'État:** 300,8 Mds € en 2021 (révisé) dont:
 - **impôt sur le revenu:** 77,0 Mds €;
 - **impôt sur les sociétés:** 36,4 Mds €;
 - **TVA:** 92,4 Mds €.
- > **Exportations:** 500,9 Mds € en 2021.
- > **Importations:** 585,6 Mds € en 2021.
- > **Solde du commerce extérieur:** - 84,7 Mds €.